REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

PROJET PÔLES INTÉGRÉS DE CROISSANCE

APPEL A CANDIDATURES
RECRUTEMENT DE DEUX (02) ARCHITECTES EN CHARGE
DE LA CONCEPTION ARCHITECTURALE D'AMENAGEMENT DES SITES TOURISTIQUES
REPARTIS EN 2 LOTS : LOT N°1 - ZONE SUD ET SUD EST - LOT N°2 - ZONE NORD ET EST

Crédit IDA 78730
AMI N° C-438-PIC3/2025
Date de lancement : 03 septembre 2025

1. Le Gouvernement de la République de Madagascar a obtenu un financement additionnel de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour financer la mise en œuvre du Projet de Transformation économique pour la croissance inclusive (PIC3). Une partie du crédit sera utilisée pour effectuer les paiements au titre des contrats de consultance en objet.

2. Le Consultant intervient dans les diverses activités liées à l'amélioration et la diversification des offres touristiques telles que la valorisation des sites/ circuits à forts potentiels touristiques, le développement de produits phares, le développement de pôles touristiques, des destinations Grand Nord et Grand Est de Madagascar incluses dans les zones d'intervention du Projet PIC. Pour chaque site concerné, le Consultant fournira au Projet PIC et à ses partenaires une assistance technique relative à : (i) la planification des aménagements de l'ensemble des zones concernées, (ii) la conception et étude architecturale d'infrastructures touristiques, (iii) l'élaboration de documents techniques d'aménagement et construction, (iv) l'accompagnement au contrôle et surveillance des travaux d'aménagement et de construction d'infrastructures touristiques basés sur les documents techniques ainsi élaborés et validés.

3. Les termes de référence détaillés pour la mission peuvent être consultés sur le site www.pic.mg.

4. La Coordination Nationale du Projet PIC3 invite les candidats à manifester leur intérêt à fournir les services ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les services. Deux consultants seront sélectionnés en accord avec les procédures de recrutement de Consultant Individuel de la Banque Mondiale définies dans le « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) pour les Fournitures, Travaux, Services autres que les Services de Consultants », 6ème édition (février 2025). Les trois (03) candidats, par lots, jugés pertinents, après évaluation des dossiers seront invités pour passer un entretien afin de les classer par ordre de qualification. Un Consultant peut soumissionner pour un ou deux lots. Toutefois, un consultant sera attributaire d' un seul lot.

5. L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de Passation des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement FPI », énonçant la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.

6. Le profil recherché requiert :

   - Architecte aménagiste, ou DPLG ou Masters,
   - Au moins sept (07) années d'expériences professionnelles,
   - Disposant des expériences dans l'aménagement de sites à vocation touristique,
   - Des expériences probantes dans la conception et la supervision des travaux d'aménagement et de construction d'infrastructures touristiques,
   - Disposant des expériences dans les destinations Grand Nord et/ou Grand Est de Madagascar,
   - Membre de l'Ordre des Architectes de Madagascar,

- Consultant résident à Madagascar et disponible pour des missions de descente sur terrain.

7. Les candidats intéressés doivent envoyer exclusivement par mail leur dossier de candidature, sous format PDF, composé d'une lettre de motivation, d'un CV détaillé avec les références professionnelles, d'une copie certifiée de diplôme le plus élevé ainsi que les attestations de travail au plus tard le **17 septembre 2025** à minuit à l'adresse : **procurement@pic.mg.**

8. L'objet du mail d'envoi doit porter **obligatoirement** la mention suivante « AMI C-438-PIC3-2025 – CONCEPTION ARCHITECTURALE D'AMENAGEMENT DES SITES TOURISTIQUES en indiquant le lot de la zone d'intervention souhaité ».

   Le Projet décline la responsabilité de la non-considération des candidatures ne respectant pas cette disposition obligatoire.

Antananarivo le 03 septembre 2025
Le Projet Pôles Intégrés de Croissance